

**COMMUNE DE CHAVANOZ**  
Isère

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022**  
**COMPTE-RENDU**

CONSEIL MUNICIPAL – 13.04.22.C.R

Présents : R. DAVRIEUX, M.MAS, M.CROLLARD, F.ORTEGA, P.COSTA, N.AMIRAT, P.BAY, C.PONCET, F. VIAL-TOURTET, I.DESFONTAINES, M.LAAZIRI, E.ALLAROUSSE, T.MILLAT, K.GARDON, I.BLEIN, F.MIRAMON, B.CIZERON, M.FULLY, L.ROBLETTE, M.ANGEI, B.ROS, A.FILIPE.

Excusés :

- Saïd SASSOUI donne pouvoir à madame Mylène MAS,
- Richard GOY donne pouvoir à madame Cristèle PONCET,
- Marc ROSSILLON donne pouvoir à monsieur Ludovic ROBLETTE.

Absentes:

- Fouziya GHEMARI,
- Amandine CHAREYRON,

Secrétaire de séance : Nadia AMIRAT

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 MARS 2022**

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 DU RECEVEUR : BUDGETS COMMUNE, EAU, ASSAINISSEMENT :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve les comptes de gestion 2021 du receveur municipal dont les résultats sont identiques aux comptes administratifs établis par monsieur le Maire.

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 :**

**BUDGET COMMUNAL 2021**

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 1 005 925,16 € compte tenu d'un total de dépenses de 3 474 869,96 € et d'un total de recettes de 4 480 795,12 €.

La section d'investissement fait apparaître un excédent de 403 889,39 € compte-tenu d'un total de dépenses de 1 271 463,88 € et un total de recettes de 1 675 353,27 €.

Ce document est adopté à la majorité (4 oppositions : M.ROSSILLON, L.ROBLETTE, M.FULLY, M.ANGEI), monsieur le Maire ne participant pas au vote.

**BUDGET ANNEXE DE L' EAU 2021**

La section d'exploitation fait apparaître un excédent de 119 617,47 € compte tenu d'un total de dépenses de 58 146,63 € et d'un total de recettes de 177 764,10 €.

La section d'investissement fait apparaître un excédent de 31 592,93 € compte-tenu d'un total de dépenses de 13 315,72 € et un total de recettes de 44 908,65 €.

Ce document est adopté à l'unanimité, monsieur le Maire ne participant pas au vote.

## **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2021**

La section d'exploitation fait apparaître un excédent de 80 616,49 € compte tenu d'un total de dépenses de 76 272,65 € et d'un total de recettes de 156 889,14 €.

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 238 037,01 € compte-tenu d'un total de dépenses de 597 131,61 € et un total de recettes de 359 094,60 €.

Ce document est adopté à l'unanimité, monsieur le maire ne participant pas au vote.

Les documents sont consultables en mairie.

## **AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

### **BUDGET COMMUNAL**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de l'affectation des résultats suivants :

- 143 157,61 € pour financer le déficit de la section d'investissement.
- 862 767,55 € pour financer les dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2022.

### **BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- Reporter l'excédent de la section de fonctionnement de 119 617,47 €
- Reporter un excédent d'investissement de 31 592,93 €

### **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour :

- reporter l'excédent de la section de fonctionnement de 80 616,49 €.
- Reporter le déficit de la section d'investissement de 238 037 ,01 €.

### **VOTE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR L'ANNEE 2022 :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition votés en séance du 14 avril 2021 rappelés ci-après :

	<b>Taux Communaux</b>
- Taxe d'Habitation	18.00 %
- Taxe Foncière Bâti	Taux communal 15.88 % + taux départemental 15.90 % = Taux de référence 31,78 %
- Taxe Foncière Non Bâti	56.62 %
- Cotisation Foncière des Entreprises	19.86 %

## **BUDGET PRIMITIF 2022 :**

### **BUDGET COMMUNAL**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 217 640 € compte tenu d'un virement à la section d'investissement de 1 333 245 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 591 510 € qui se décomposent comme suit :

- **En dépenses :**

Inscriptions nouvelles	1 701 717 €
Reste à payer	1 889 793 €

- **En recettes :**

Excédent intérieur reporté	403 889 €
Inscriptions nouvelles	1 701 717 €
Reste à réaliser	1 342 746 €
Affectation issue du compte administratif 2020	143 158 €

A la majorité (4 oppositions : M.ROSSILLON, L.ROBLETTE, M.FULLY, M.ANGEI), le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2022 du budget communal.

### **BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2022**

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 212 803 € compte tenu d'un virement à la section d'investissement de 137 410 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 290 652 € qui se décomposent comme suit :

- **En dépenses :**

Inscriptions nouvelles	290 652 €
------------------------	-----------

- **En recettes :**

Inscriptions nouvelles	259 059 €
Excédent antérieur reporté	31 593 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2022 du budget annexe de l'eau.

### **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2022**

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 210 655 €, compte-tenu d'un virement à la section d'investissement de 99 849 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 550 894 € qui se décomposent comme suit :

- **En dépenses :**

Déficit antérieur reporté	238 038 €
Inscriptions nouvelles	312 856 €

- En recettes :

Inscriptions nouvelles	152 143 €
Reste à réaliser	398 751 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte le budget primitif 2022 du budget annexe de l'assainissement".

Les documents sont consultables en mairie.

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS : PETIT – THEATRE ET CCAS**

A la majorité (4 oppositions : M.ROSSILLON, L.ROBLETTE, M.FULLY, M.ANGEI) le Conseil Municipal attribue une subvention de 356 000 € au Petit – Théâtre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de 65 000 € au CCAS.

### **TARIFS COMMUNAUX 2022**

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve les tarifs communaux applicables au 1<sup>er</sup> mai 2022 :

#### 1- Cimetière communal

##### a- concession

Durée	Proposition tarif 2022
15 ans	60.00 €
30 ans	184.00 €
50 ans	369.00 €
99 ans	735.00 €

##### b- ensemble funéraire (columbarium)

Durée	Proposition tarif 2022
15 ans	847.00 €
30 ans	1 697.00 €

##### c- caveau provisoire

Durée	Proposition tarif 2022
8 premiers jours ouvrables	5.00 €
Au-delà de 8 jours	7.00 €

#### 2- Participation à l'assainissement

	Proposition tarif 2022
Logement	996.00 €

### **IMPLANTATION D'UN RELAIS DE TELEPHONIE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'octroi d'une autorisation d'occupation du domaine public sur la parcelle AL188 située rue du Moulinage.

## **BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERE 2021**

A l'unanimité, le conseil municipal a pris acte du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2021 qui se résume de la manière suivante :

- Acquisitions immobilières : Aucune
- Cessions immobilières : Aucune

## **REGLEMENT INTERIEUR DES RESTAURANTS SCOLAIRES ET DES GARDERIES PERISCOLAIRES**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le nouveau règlement intérieur des restaurants scolaires et des garderies périscolaires.

## **LOGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE**

A l'unanimité le conseil municipal décide de racheter la cuisine équipée du logement de la salle polyvalente pour un montant de 2 505,13 €

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 H 55.